

Fiche syndicale

Juin 2023

Exemples de tâche éducative de l'enseignant(e) au préscolaire

Tâche éducative – 828 heures
23 heures x 36 semaines = 828 heures

Activités de formation et d'éveil

Un maximum de 810 heures¹
22 h 30* par cycle x 36 semaines

Autres activités en présence élèves

Un minimum de 18 heures¹
0 h 30 x 36 semaines

- Surveillance (autre que la surveillance de l'accueil et des déplacements)
- Récupération
- Encadrement (minimum de 10 heures)
- Activités étudiantes

Exemples : Tâche éducative

Activités de formation et d'éveil	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
Période d'enseignement	(792 heures)	(792 heures)	(792 heures)
Habillage et déshabillage	(10 heures)	(3 heures)	(8 heures)
Initiation au milieu scolaire	(8 heures)	(5 heures)	(4 heures)
Sous-total	(810 heures)	(800 heures)	(804 heures)
Autres activités en présence élèves			
Surveillance des intempéries	(3 heures)	(8 heures)	(0)
Récupération	(0)	(0)	(0)
Encadrement	(10 heures)	(12 heures)	(12 heures)
Activités étudiantes	(5 heures)	(8 heures)	(12 heures)
Sous-total	(18 heures)	(28 heures)	(24 heures)
Total	(828 heures)	(828 heures)	(828 heures)

Notes :

¹ Le nombre d'heures peut varier d'un(e) enseignant(e) à l'autre.

N.B. Pour le personnel enseignant en congé sans traitement à temps partiel ou sous contrat à temps partiel, les dispositions portant sur la tâche et sur les modalités de distributions des heures de travail s'appliquent en ajustant au prorata le nombre d'heures total annuel attribué pour les deux paramètres de la tâche, soit la tâche éducative ainsi que pour les autres tâches professionnelles.